

# École de Danse Laurence Ehly

5 rue Paul Bert – 74100 ANNEMASSE  
Tel : 04.50.87.15.89 / 06.42.53.24.77  
www.laurence-ehly.com

## FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2018 / 2019

**ÉLÈVE :** Ancien ( ) Nouveau ( )  
Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
..... Tél. privé : .....  
E-mail : @ Portable : .....  
Formations antérieure (écoles, disciplines, années) : .....

### **PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL :**

Adresse : ..... Tél. privé : .....  
..... Portable : .....  
E-mail : @ Tél. urgent : .....  
Médecin à contacter : ..... Téléphone : .....  
Informations concernant l'élève (santé, divers) : .....

### **COURS CHOISIS :**

Cours / Jour / Heure : .....  
Cours / Jour / Heure : .....  
Cours / Jour / Heure : .....  
Cours / Jour / Heure : .....  
Cours / Jour / Heure : .....

### **CADRE RÉSERVÉ**

### **TARIFICATION :**

Inscription annuelle de 15 € ( )  
( pour les nouveaux élèves )  
Réduction famille de 5% : ( )  
Cours illimités : ( )  
Membre du « Petit Ballet » ( )

Fait à Annemasse , le : ..... (Merci de signer aussi le règlement au dos)

Signature de l'élève \* : ..... Signature Parentale : .....

\*Cette signature implique l'acceptation et le respect du Règlement de l'École de Danse.

# RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE DANSE

## RESPONSABILITE

L'école assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés exclusivement pendant les heures des cours dans lesquels ils ont été inscrits. En dehors de ces heures, l'école ne peut en aucun cas assurer leur sécurité, et il revient aux parents la responsabilité de le faire. Ceci s'applique par exemple lorsque des ados mineurs sortent non accompagnés, entre deux cours pour s'acheter à manger dans les boulangeries voisines.

## ACCES A LA SALLE

L'accès à la salle de danse est interdit aux parents, sauf accord ou dérogation spéciale. Toutefois, les parents pourront assister au dernier cours de chaque trimestre à l'occasion des journées « Portes Ouvertes ». Pour des raisons de place, il est déconseillé aux personnes accompagnant les élèves de rester dans les locaux de l'école durant les cours de danse.

## VESTIAIRE

Les parents veilleront à récupérer les vêtements et objets oubliés. La direction recommande de ne pas laisser de sacs, bijoux et autres objets de valeur dans les vestiaires et décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol de biens dans les locaux de l'école.

## TENUE

Afin d'assurer une uniformité des couleurs et des modèles, chaque classe a une tenue particulière (justaucorps, collant, chaussons) qui est définie par la direction de l'école. Les indications nécessaires sont fournies par la direction, mais il appartient aux parents de la commander et de la régler. Chaque tenue est marquée au nom de l'élève.

## DISCIPLINE

La discipline est une valeur fondamentale de la danse classique. Les élèves arrivent en cours à l'heure, dans une tenue propre, les cheveux coiffés en chignon (cours classique), avec des chaussons munis d'élastiques. Il n'est pas nécessaire de porter un pull, tout au plus un chauffe cœur. Chewing-gums, bonbons, bijoux et montres, sont interdits en cours.

## PERIODE DES COURS

L'activité de l'école de danse suit le calendrier de l'Education Nationale concernant les vacances scolaires. Le prix des cours est forfaitaire. Aucun remboursement ne sera consenti pour motif de congés scolaires ou privés ni en cas d'absence pour motif personnel ou familial.

## INTERRUPTION D'ACTIVITE

Tout trimestre entamé est dû. Toutefois, les absences pour raison médicale justifiée de plus de quatre semaines ou en cas de force majeure, pourront donner lieu à remboursement. En cas d'absence temporaire prévue, il est demandé aux parents de bien vouloir en informer le professeur ou le bureau de l'école. Si un élève veut arrêter définitivement les cours pour motifs personnels ou autres raisons, la direction de l'école de danse devra en être informée par écrit un mois avant la fin du trimestre courant.

## PAIEMENT

A l'année (de septembre à juin) : Remise en septembre des 3 chèques trimestriels, datés à la date de l'inscription. Les 2 chèques correspondant aux second et troisième trimestres sont perçus respectivement début janvier et début avril de l'année suivante. Les chèques sont établis à l'ordre de Laurence Ehly. Un reçu peut-être délivré sur simple demande.

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** Les élèves doivent s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile extra scolaire. Si ça n'est pas le cas, l'école de danse peut en proposer une.

## DIVERS

- La direction doit être informée de tout changement important concernant l'élève et son activité au sein de l'école de danse.
- Les parents désirant rencontrer le professeur prendront rendez-vous avec lui par téléphone ou au bureau de l'école.
- En dessous de 3 élèves présents, la leçon prévue pourra être annulée ou le temps d'enseignement raccourci.

**J'accepte le présent règlement et m'engage à le respecter.**

Nom : .....

Signature : .....

## **AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES PHOTOS DES ELEVES.**

A des buts informatifs ou promotionnels, l'Ecole de Danse souhaite pouvoir utiliser des photos des élèves. Les supports visés sont :

- Le site Internet de l'Ecole de danse ou de l'Association Annemasse Danse
- Les journaux (ex. Le Dauphiné, Le Messenger, etc...)
- Les affiches de l'Ecole ou de l'Association
- Les supports numériques de l'Ecole ou de l'Association (ex. DVD, CD Rom , etc...)

J'autorise l'Ecole de Danse Laurence Ehly ainsi que l'Association Annemasse Danse, à reproduire et diffuser les photos prises de notre enfant, dans le but de faire connaître les activités de l'Ecole et de l'Association.

Nom du parent: .....

Signature : .....